



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 19 décembre 2018 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2018-12-19/989

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 19 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 14 h 57.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-12-19/990

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-12-19/991

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 28 novembre 2018 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-12-19/992

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 22 novembre au 11 décembre 2018;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 22 novembre au 11 décembre 2018:

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1045 à 1058 inclusivement représentant un montant de 18 608,47 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 40 226,76 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 24 369,29 \$;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-12-19/993

ITEM 5

MANDAT POUR AUDIT ET PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU que la direction de l'aréna régional doit déposer un audit et ses états financiers vérifiés à chaque année;

ATTENDU que la firme *Gariépy Bussière CPA Inc.* a exécuté ce mandat pour 2014, 2015, 2016 et 2017 pour le compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU la qualité des services reçus par la firme *Gariépy Bussière CPA Inc* pendant les années précédentes ainsi que leur connaissance du dossier de l'aréna et ses particularités;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie mandate la firme *Gariépy Bussière CPA Inc* pour effectuer l'audit et la préparation des états financiers 2018 de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour un montant de 7 900 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-12-19/994

ITEM 6

NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E)

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement no 001 décrétant les règles de régie interne de l'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord stipule que le ou la président(e) est un(e) délégué(e) élu(e) par les membres du conseil et que la durée de son mandat est d'un an renouvelable.

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un(e) président(e) pour une période d'un (1) an;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie nomme monsieur Stéphane Maher à titre de président de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-12-19/995

ITEM 7

NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS

ATTENDU l'article 8 du règlement no 001 décrétant les règles de régie interne de l'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord stipule que les vice-présidents sont des délégués élus par les membres du conseil et que la durée de leur mandat est d'un an renouvelable.

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des vice-présidents pour une période d'un (1) an.

Il est proposé par monsieur Paul Germain, pour la nomination de madame Louise Gallant, ainsi que proposé par madame Louise Gallant, pour la nomination de monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie nomme madame Louise Gallant et monsieur Paul Germain à titre de vice-présidents de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-12-19/996

ITEM 8

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE LA RÉGIE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que l'article 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil de la Régie se réunit aux dates qu'il détermine par résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement numéro 001 de la Régie stipule que les séances régulières du conseil ont lieu une fois par mois, aux dates, heures et endroits déterminés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances de la Régie pour l'année 2019;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;**

2. **QUE** les séances de la Régie se tiendront à l'Hôtel de Région, située au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme,
3. **QUE** le conseil de la Régie fixe les séances de la *Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord* pour l'année 2019 aux dates suivantes :

<i>Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord Calendrier des séances 2019</i>		
MOIS	DATE DE LA SÉANCE	HEURE DE LA SÉANCE
Janvier	-----	-----
Février	20 février	15 h 00
Mars	20 mars	15 h 00
Avril	17 avril	15 h 00
Mai	15 mai	15 h 00
Juin	19 juin	15 h 00
Juillet	10 juillet	15 h 00
Août	28 août	15 h 00
Septembre	18 septembre	15 h 00
Octobre	16 octobre	15 h 00
Novembre	27 novembre	15 h 00
Décembre	18 décembre	15 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-19/997

ITEM 9

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2018-12-19/998

ITEM 10

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 15 h 01.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière